

Au mépris de la loi, l'État défend les panneaux publicitaires

L'association **Paysages de France** se bat depuis des années contre la pollution visuelle des panneaux publicitaires. Pour cela, elle ne fait rien de révolutionnaire : elle se contente de demander aux préfet·tes d'appliquer la loi. Mais certaines préfetures font la sourde oreille et **Paysages de France** n'hésite pas alors à attaquer ces représentant·es de l'État devant les tribunaux pour leur inaction. Et les préfet·tes sont normalement condamné·es puisque la loi n'est pas appliquée.

Cela traduit déjà un dysfonctionnement de nos institutions. Mais là où cela devient surréaliste, c'est quand l'État demande l'annulation des jugements ! La consigne semble bien établie puisque successivement, les ministres de l'Environnement de La République en Marche ont toujours fait appel. Que ce soit François de Rugy, Élisabeth Borne et maintenant Barbara Pompili, ce sont 10 jugements pour lequel l'État demande aux tribunaux de ne pas appliquer la loi ! Mais les juges ne se laissent pas faire puisqu'à chaque fois, la condamnation est confirmée en appel.

Pourquoi le ministère de l'Environnement essaie-t-il de passer outre la loi ? Pourquoi les préfet·tes n'agissent pas contre les panneaux publicitaires ? Il y a là un mystère qui peut peut-être s'expliquer par les rapports de force entre le faible ministère de l'Environnement et les puissants ministères de l'Industrie et de l'Économie, pour lesquels les panneaux publicitaires sont un moyen de maintenir à tout prix notre sainte-croissance !

◆ **Paysages de France**, 5, place Bir-Hakeim, 38000 Grenoble,
tél : 04 76 03 23 75, paysagesdefrance.org

